

## Exposition : « Le procès de Nuremberg »

Diffusé sur Arte en octobre 2006 à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire du procès de Nuremberg, le documentaire de Christian Delage, « Le procès de Nuremberg, les Nazis face à leurs crimes<sup>1</sup> », renouvelle notre vision de cet épisode de l'immédiat après-guerre. En se basant sur les images exceptionnelles tournées au cours des dix mois d'audiences par le célèbre réalisateur américain John Ford et son équipe d'opérateurs de la Field Photographic Branch (dépendant de l'OSS), il met à la disposition du grand public des archives audiovisuelles demeurées largement inédites jusqu'à nos jours. Il a fallu pour cela mener en amont un long et patient travail consistant à visionner les 25 heures d'archives filmées disponibles (réparties sur 250 bobines et transférées sur support vidéo par le musée américain de l'Holocauste), puis à remettre toutes ces images bout à bout dans l'ordre chronologique. Disposant alors d'un corpus exceptionnel, le parti pris du documentariste a donc été de donner la priorité aux images, filmées par les Alliés pour l'Histoire, et de permettre ainsi au spectateur de pouvoir revivre le procès de l'intérieur du tribunal, d'en suivre le déroulement, audience après audience. Le commentaire qui accompagne ce montage d'archives est donc volontairement sobre et concis. Les témoignages ont été également ramenés à l'essentiel et l'auteur a privilégié ceux de quatre témoins directs du procès : Richard W. Sonnenfeldt, interprète en chef pour l'accusation américaine, Budd Schulberg, membre de l'équipe de John Ford, Benjamin B. Ferencz, procureur général à Nuremberg et Ernst Michel, rescapé d'Auschwitz, qui a couvert le procès pour une agence de presse allemande.

Le documentaire dans son format relativement long de quatre-vingt-dix minutes peut ainsi prendre le temps de donner à voir tous les moments-clés du procès (les déclarations du procureur Jackson, la déposition inaugurale de Marie-Claude Vaillant-Couturier, les témoignages du général SS Ohlendorf, de Rudolf Höss, commandant du camp d'Auschwitz, ou encore d'Hermann Göring, certains incidents d'audience, etc.). Il permet véritablement au spectateur de se plonger dans l'atmosphère du procès et de se laisser entraîner par la dynamique des audiences.

Spécialiste reconnu du sujet (ayant récemment publié chez Denoël un ouvrage intitulé *La Vérité par l'image. De Nuremberg au procès Milosevic*, 2006), Christian Delage s'efforce également de montrer par ce documentaire le rôle tout à fait nouveau joué par les images au

---

<sup>1</sup> Christian Delage, *Le procès de Nuremberg, Les Nazis face à leurs crimes*, Coproduction Arte France et La Compagnie des Phares et Balises, Arte Vidéo, 2006, 2 DVD (film et bonus), 25 €.

cours du procès de Nuremberg. Celles-ci ont été pour la première fois introduites dans un tribunal, ce qui allait à l'encontre des traditions d'une culture judiciaire marquée par la primauté de l'écrit et de l'oral, et la méfiance à l'égard d'images considérées comme aisément falsifiables. Le fait qu'elles aient ainsi été présentées comme preuves à charge contre les accusés constitua donc une grande première et l'accusation prit de multiples précautions afin que celles projetées soient considérées comme irréfutables. C'est le procureur américain Jackson qui en avait dès le départ imaginé l'utilisation au cours du procès, et qui fit pour cela bouleverser l'espace judiciaire traditionnel en plaçant l'écran de cinéma au centre du prétoire. Son idée était bien par la projection de ces images, de mettre les « nazis face à leurs crimes », ainsi que le souligne le sous-titre de ce documentaire. Dès le 29 novembre 1945, on projeta ainsi le film *Les Camps de concentration nazis*, produit par John Ford et réalisé par Ray Kellogg, montage en onze séquences d'actualités tournées par les Américains et les Britanniques à leur arrivée dans les principaux camps de concentration nazis, puis *The Nazi Plan*, un montage de 3 heures 40 d'actualités cinématographiques allemandes couvrant la période 1927-1944, le but étant de montrer les accusés eux-mêmes dans la conquête et l'exercice du pouvoir et d'étayer la thèse centrale du procureur Jackson, celle du crime de complot (« *conspiracy* »). Ce fut enfin, un dernier montage, *Les Atrocités commises par les envahisseurs germano-fascistes en URSS*, présenté par l'accusation soviétique le 19 février 1946, produit par le Studio central du film documentaire de Moscou et réalisé sous la direction de Roman Karmen. Signalons que ce dernier film ainsi que le premier ont été utilement regroupés dans un 2<sup>ème</sup> DVD-Bonus qui permettra au spectateur de pouvoir les visionner dans leur intégralité.

La projection de ces images, sur laquelle le documentaire s'attarde dans plusieurs longues séquences, a eu un impact considérable sur l'évolution du procès et c'est bien l'intention première du réalisateur que de montrer combien ces films, en révélant visuellement les crimes commis et leur caractère systématique, ont infléchi la construction juridique élaborée par le procureur Jackson et pesé sur l'évolution des chefs d'accusation. L'accusation américaine qui avait d'abord était encline à privilégier le « crime de complot » modifia sa stratégie pour se concentrer sur la question du génocide et sur la notion centrale de « crime contre l'humanité ». Pour comprendre pleinement les enjeux de ce procès, on consultera avec profit les deux autres programmes livrés en complément du film de Christian Delage, tout d'abord l'entretien inédit réalisé avec Robert Badinter qui revient sur la construction juridique de l'accusation, et ensuite le court métrage réalisé pendant l'été 1945 par l'équipe de la Field Photographic Branch (*That justice be done*) qui annonce la création du tribunal militaire

international appelé à fonctionner sur le modèle juridique américain. Au total, un double DVD qui offre donc à la fois une vision complète et renouvelée du procès des dignitaires nazis.

Jean-Michel Guieu